

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2002
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 26 septembre 2002 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaients présents : Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question 36), M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT (jusqu'à la question 25 et à compter de la question 36), Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 48), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 32), M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 16), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 26), Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, M. Marcel POCHARD (jusqu'à la question 14), Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 6), M. Pascal BONNET.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question 37), Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Michel ROIGNOT (à compter de la question 26 et jusqu'à la question 35), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 49), M. Bruno LEGEARD, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question 33), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 15), M. Abdel GHEZALI (à compter de la question 27), Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD (à compter de la question 15), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 5), M. Alexandre CHIRIER.

Procurations de vote : Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT à Mme Nicole DAHAN, M. ROIGNOT à M. Michel LOYAT (à compter de la question 26 et jusqu'à la question 35), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à M. Vincent FUSTER (à compter de la question 49), M. Bruno LEGEARD à Mme Catherine BALLOT, Mme Annaïck CHAUVET à M. Patrick BOURQUE (à compter de la question 33), M. Emmanuel DUMONT à M. Jean-Claude ROY (jusqu'à la question 15), M. Abdel GHEZALI à Mme Françoise FELLMANN (à compter de la question 27), M. Marcel POCHARD à M. Bernard LAMBERT (à compter de la question 15), M. Jean ROSSELOT à Mme Françoise BRANGET, M. Alexandre CHIRIER à Mme Catherine PUGET.

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a d'abord annoncé la tenue d'une réunion des acteurs de la sécurité civile le 5 octobre prochain et l'organisation d'une cérémonie relative à l'engagement des sapeurs-pompiers. Il a demandé à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des cinq sapeurs-pompiers décédés lors d'une explosion dans un immeuble à Neuilly-sur-Seine.

Il a ensuite informé le Conseil Municipal de l'envoi de moyens humains et techniques dans les communes de REMOULINS et GOUDARGUES sinistrées suite aux récentes inondations.

Il a félicité Pascal BONNET pour son élection en qualité de conseiller régional.

Il a annoncé la mise en place d'une part d'une nouvelle phase dans la collecte des ordures ménagères et d'autre part du tri sélectif pour la récupération des papiers dans les services municipaux.

Enfin, il a présenté son nouveau directeur de cabinet et les membres de la Direction Générale de la Ville et du CCAS.

1 - Communication sur la rentrée scolaire

Mme FELLMANN, Première Adjointe, a fait le bilan de la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Elle a notamment insisté sur l'ouverture de l'école de Saint-Claude et celle des locaux de restauration scolaire à l'école Jean Macé.

La Première Adjointe a ensuite rappelé les nombreux travaux effectués dans les écoles.

Puis elle a fait le point sur le personnel municipal affecté dans ce secteur et sur le nombre d'élèves scolarisés en primaire et maternelle.

2 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat - Modificatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la nouvelle délibération de principe ainsi modifiée :

En application de l'article L 2122.22 du CGCT, l'autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante porterait sur les opérations suivantes et lui permettrait d'être chargé :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

3. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et de signer toute convention à cet effet,

4. de réajuster, conformément à l'article L 1611.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exception des droits au comptant, le montant des créances de faible importance dues à la Ville,

5. de passer les contrats d'assurance,

6. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

7. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

8. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

9. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

10. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

11. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande,

12. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

13. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme et acquérir à titre gratuit les terrains à incorporer au domaine public dans ce cadre,

14. d'exercer, ou d'abandonner, au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et signer les décisions et les actes qui en découlent. En cas d'empêchement du Maire, M. l'Adjoint délégué à l'urbanisme est autorisé à signer lesdits actes,

15. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 600 €,

16. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas visés ci-dessous :

* en défense devant toutes les juridictions, y compris en appel et en cassation,

* en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion,

17. de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites suivantes :

* procéder à la réalisation des emprunts :

- . à court, moyen ou long terme,
- . libellés en euros ou en devises,
- . avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts
- . au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable).

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- . des marges sur index, des indemnités et commissions,
- . des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- . des droits de tirages et de remboursements anticipés temporaires sur les contrats de type revolving (ex. : contrat long terme renouvelable),
- . la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt, de bénéficier des produits de marché prévus au contrat de prêt,
- . la faculté de modifier la devise,
- . la possibilité de modifier la durée, la périodicité et le profil d'amortissement,

* procéder à toutes opérations de gestion active de la dette permettant les renégociations, réaménagements d'emprunts et la signature des contrats de prêts ou avenants qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt des finances de la Ville. Les avenants pourront notamment viser à introduire ou à modifier dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques mentionnées au paragraphe précédent. Ces opérations de gestion active (et notamment l'exercice des options prévues dans les contrats de prêts) peuvent s'exercer sur les contrats déjà souscrits par la Ville ou à souscrire à partir de l'exercice 2002 (y compris sur les deux contrats de crédit bail immobilier conclus pour l'aménagement du parking de la Mairie).

Par délégation, Mme la Première Adjointe est habilitée à signer tous actes dans ce cadre.

M. le Maire pourra charger ses adjoints de signer en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Municipal à chaque séance obligatoire des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ces attributions déléguées.

Conseil Municipal

3 - Conseil Municipal - Représentation de la Ville dans divers organismes et modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les représentants suivants :

- Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté
 - . M. Sébastien MAIRE (délégué titulaire)
 - . Mme Joëlle SCHIRRER (déléguée suppléante)

- ADAPEI - Maison d'Accueil Spécialisée «Bernard Foissotte»
 - . M. Benoît CYPRIANI

- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Marais de Saône
 - . Mme Annaïck CHAUVET.

4 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Suivi des questions relatives à l'Habitat - Désignation d'un représentant

A la majorité, onze Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a désigné M. Denis BAUD pour le représenter.

5 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Extension du périmètre à deux communes, Champoux et Noironte - Désignation de deux délégués titulaires supplémentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné dans ce cadre Mme Catherine COMTE-DELEUZE et M. Franck MONNEUR.

6 - Commission consultative des services publics locaux - Création

A l'unanimité, deux Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a approuvé la création de cette commission présidée par le Maire et qui sera composée des membres suivants :

1 - Membres du Conseil Municipal

Majorité Municipale :

- M. Michel ROIGNOT

- M. Yves-Michel DAHOUI
- M. Jean-Jacques DEMONET
- M. Eric ALAUZET
- M. Denis BAUD
- M. Christophe LIME
- Mme Marie-Guite DUFAY
- M. Jean-Claude ROY

Minorité municipale :

- Mme Claire CASENOVE
- Mme Catherine COMTE-DELEUZE
- M. Pascal BONNET

2 - Représentants des associations désignées ci-après :

- . Association des Paralysés de France représentée par M. AVON ou son suppléant
- . ORGECO représentée par M. CUISENIER ou son suppléant M. BAUQUEREY
- . Franche-Comté Consommateurs représentée par M. COULON ou son suppléant
- . Union Départementale des Associations Familiales représentée par M. HAON ou son suppléant
- . Confédération Nationale du Logement représentée par Mme CURTY ou son suppléant
- . UFC Que Choisir représentée par Mme MASSON ou son suppléant : M. MAUGAIN
- . Consommation, Logement et Cadre de Vie, Union Locale représentée par M. LAZERT ou son suppléant
- . Association Antenne Petite Enfance représentée par M. MAILLARD ou sa suppléante : Mme ROY-MENETRIER
- . Association Crématiste du Doubs représentée par M. ALEXANDRE ou son suppléant
- . Association AGIR ABCD représentée par M. COLETTE ou son suppléant
- . Union Régionale des Médecins Libéraux Généralistes représentée par Dr PROVITOLLO ou son suppléant.

7 - Société d'Equipement du Département du Doubs - Adaptation des statuts aux dispositions de la loi 2001.420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques (NRE)

A l'unanimité, deux Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a statué favorablement sur le projet de modification des statuts sur les articles relatifs aux modalités d'exercice de la direction générale de la société

- a autorisé le représentant de la collectivité à participer au vote de l'AGE

- dans la perspective du conseil d'administration de la SEDD qui se tiendra à l'issue de cette AGE sur le choix du mode d'exercice de la Direction Générale, a autorisé M. Jean-Louis FOUSSERET, qui a été expressément habilité par une délibération en date du 12 avril 2001 à exercer la fonction de président du conseil d'administration de la SEDD, en qualité de mandataire de la collectivité, à exercer cumulativement la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général, en tant que mandataire de la collectivité, si tel était le choix du conseil d'administration.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

8 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon -

Adaptation des statuts aux dispositions de la loi 2001.420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques (NRE)

A l'unanimité, deux Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a statué favorablement sur le projet de modification des statuts sur les articles relatifs aux modalités d'exercice de la direction générale de la société

- a autorisé le représentant de la collectivité (Mme Danièle TETU) à participer au vote de l'AGE

- dans la perspective du conseil d'administration de la SAIEMB qui se tiendra à l'issue de cette AGE sur le choix du mode d'exercice de la Direction Générale, a autorisé M. Vincent FUSTER, qui a été expressément habilité par une délibération en date du 12 avril 2001 à exercer la fonction de président du conseil d'administration de la SAIEMB, en qualité de mandataire de la collectivité, à exercer cumulativement la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général, en tant que mandataire de la collectivité, si tel était le choix du conseil d'administration.

M. FUSTER n'a pas pris part au vote.

9 - Société d'Economie Mixte de la Citadelle - Adaptation des statuts aux dispositions de la loi 2001.420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques (NRE)

A l'unanimité, deux Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a statué favorablement sur le projet de modification des statuts sur les articles relatifs aux modalités d'exercice de la direction générale de la société

- a autorisé le représentant de la collectivité (M. Vincent FUSTER) à participer au vote de l'AGE

- dans la perspective du conseil d'administration de la SEM Citadelle qui se tiendra à l'issue de cette AGE sur le choix du mode d'exercice de la Direction Générale, a autorisé Mme Joëlle SCHIRRER, qui a été expressément habilitée par une délibération en date du 12 avril 2001 à exercer la fonction de président du conseil d'administration de la SEM Citadelle, en qualité de mandataire de la collectivité, à exercer cumulativement la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général, en tant que mandataire de la collectivité, si tel était le choix du conseil d'administration.

Mme SCHIRRER n'a pas pris part au vote.

Rapports d'activités

10 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Camping Municipal de Besançon-Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

11 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Casino

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

12 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Centre de Kinésithérapie et Balnéothérapie de la Mouillère

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

13 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Centre Equestre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

14 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Crématorium et opérations funéraires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

15 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Opéra-Théâtre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

16 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Pépinière d'entreprises de Palente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

17 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Réseau Câblé

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

18 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Stationnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

19 - Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Chauffage urbain de Planoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce rapport d'activité.

20 - Exercice 2001 - SEM de la Citadelle - Rapport d'activités 2001 de la délégation de service public et rapport des administrateurs au Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ces rapports concernant la SEM de la Citadelle.

M. le Maire, Mme SCHIRRER et M. ROIGNOT n'ont pas pris part au vote.

21 - Citadelle de Besançon - Dispositions de clôture de l'exercice 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé le versement du solde des compensations tarifaires à la SEM Citadelle, soit 37 359,16 £

- a approuvé le programme d'emploi de la redevance 2001 à verser par la SEM à la Ville, soit 53 798,86 £ :

* *Musée de la Résistance et de la Déportation* :

Restauration de dessins, collection Daligault	5 000,00 £
Conservation préventive des collections	5 500,00 £

* *Musée Comtois* :

Restauration de tissus et de céramiques	10 700,00 £
---	-------------

* *Muséum* :

Achat collections	8 000,00 £
Surveillance vidéo	13 000,00 £

* *Musées de la Citadelle (ensemble)*
Mobiliier de conservation (armoire ignifuge) 11 598,86 £

22 - Exercice 2001 - Société d'Equipement du Département du Doubs - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

A l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a approuvé ce rapport de gestion relatif à l'activité de la SEDD pour 2001.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

23 - Exercice 2001 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce rapport relatif à l'activité de la SAIEMB pour l'exercice 2001.

M. FUSTER n'a pas pris part au vote.

24 - Exercice 2001 - Société d'Economie Mixte MICROPOLIS - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce rapport relatif à l'activité de la SEM Micropolis pour l'exercice 2001.

25 - Développement commercial de la Place Cassin - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 2001 - Prévisions financières pour l'année 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

a) en ce qui concerne le bilan 2001 :

- a approuvé les comptes d'exploitation de l'exercice 2001 pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant Place Cassin

- a autorisé M. le Maire à encaisser la somme de 21 111,17 £ remboursés par la SAIEMB pour l'aménagement des grandes surfaces

- a autorisé le versement à la SAIEMB de la somme de 3 822,08 £ au titre de l'aménagement du centre commercial.

b) En ce qui concerne la participation à l'équilibre 2002

- a autorisé le versement à la SAIEMB de la participation de 229 790 £ pour les grandes surfaces et de 219 340 £ pour le Restaurant Inter-Entreprises.

26 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Rapport d'activités 2001 - Communication

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Pendant l'examen de ce point de l'ordre du jour, une suspension de séance d'environ 25 minutes a été décidée par M. le Maire en raison de l'intrusion dans la salle du Conseil Municipal de membres du syndicat G10 Solidaire qui ont interpellé M. le Maire sur l'attribution de locaux.

27 - ZAC Les Hauts du Chazal - Bilan révisé au 31 décembre 2001 - Avenant n° 2 à la concession

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan arrêté au 31 décembre 2001 et qui s'établit comme suit en dépenses et en recettes :

Dépenses K€ TTC	Bilan au 15/05/2000	Présent bilan révisé au 31/12/2001
Acquisitions	2 744	4 949
Etudes	1 056	1 145
Travaux	20 653	22 067
Frais		
Financiers	6 291	5 452
Société	1 231	1 437
Commercialisation	1 537	1 595
Divers	46	48
TOTAL	33 558	36 693
+ TVA (1)	3 007	3 246
TOTAL DEPENSES	36 565	39 939

(1) correspond aux mouvements de TVA

RECETTES K€ TTC	Bilan au 15/05/2000	Présent bilan révisé au 31/12/2001
<u>Provenant des tiers</u>		
Cessions		
activité	7 367	7 783
logement	12 835	14 094
Autres produits		
Produits de gestion	0	1
Fonds de concours	0	0
TOTAL	20 202	21 878
<u>Provenant du concédant</u>		
Participations		
à l'équilibre	72	121
aux études	0	772
à l'implantation de l'UFR Med/Ph.	814	814
Total participations	886	1 707
Acquisitions d'ouvrages		
Voie bus	0	1 979
Voirie	6 015	3 584
Réseau de C. Urbain	3 463	4 050
Réseau d'eau	2 967	3 361
Réseau d'assainissement	2 220	2 937
TOTAL acquisitions ouvrages	14 665	15 911
Total concédant	15 551	17 618
TOTAL GÉNÉRAL	35 753	39 496
TVA (1)	812	443
TOTAL Général avec TVA	36 565	39 939

(1) correspond aux mouvements de TVA

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au traité de concession

- a approuvé l'engagement du concédant pour 17 618 K€ conformément à l'échéancier prévisionnel suivant :

ANNEE	AVANCES		PARTICIPATION		ACHAT D'OUVRAGES				
	Vers ^{ts}	Remb.	Equilibre/ aux études	UFR Med./P har.	Bus	Voirie	Chauf	Eau	Assaint
2000/2001	4	4	121	457	0	0	0	234	575
2002	1 295	0	241	0	283	338	338	671	457
2003	0	0	116	0	635	719	719	1 311	671
2004	0	762	39	0	867	1 100	1 100	198	0
Ultérieur	0	533	376	357	194	1 427	1 892	948	1 234
Total	1 299	1 299	893	814	1 979	3 584	4 049	3 362	2 937
	Avance de 1 299 K€ (remboursable)		Engagement du concédant : 17 618 K€						

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

28 - ZAC La Fayette - Bilan révisé au 31 décembre 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan au 31 décembre 2001 arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

	Situation au 30-09-2000	Situation au 31-12-2001
SECTEUR ZUY (rue La Fayette)		
1 - Surfaces cédées	230 902	273 126
2 - Surfaces en option	35 596	2 300
3 - Surfaces libres	46 816	37 888
TOTAL ZUY	313 314	313 314
SECTEUR ZUYa (rue de Vigny - secteur du Parc)		
1 - Surfaces cédées	23 043	45 673
2 - Surfaces en option	1 312	0
3 - Surfaces libres	46 493	25 175
TOTAL ZUYa	70 848	70 848
TOTAL GENERAL CESSIBLE	384 162	384 162

Dépenses K€ TTC	Bilan au 30-09-2000	Présent bilan révisé au 31-12-2001
ACQUISITIONS	1 397	1 394
ETUDES	279	278
TRAVAUX	4 890	4 903
FRAIS		
. Financiers	1 402	1 402
. Société	360	390
. Commercialisation	735	644
. TVA	932	868
. Divers	77	68
TOTAL DEPENSES	10 072	9 947

- a approuvé l'engagement de la Ville à l'opération qui s'élève à 3 324 K€ conformément à l'échéancier suivant :

Année	BUDGET PRINCIPAL			ACHAT D'OUVRAGES
	Reversement de subventions	Aide aux entreprises	Participations au déficit	
2000 en compte	381	610	763	124
2001	0	164	152	340
2002	0	0	152	51
2003	0	328	153	67
2004	0	0	32	7
2005	0	0	0	0
2006	0	0	0	0
TOTAL	381	1 102	1 252	589

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

29 - ZAC Château Galland - Bilan révisé au 30 juin 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan d'aménagement interne de l'opération arrêté comme suit au 30 juin 2002 :

DEPENSES en K€ TTC	Présent bilan au 30/09/2000	BILAN au 30/06/2002
- Acquisitions	314	314
- Etudes	247	208
- Travaux	3 082	3 140
- Frais		
- Financiers	189	191
- Société	180	182
- Commercialisation	292	290
- TVA	134	143
- Divers	19	18
TOTAL dépenses TTC	4 457	4 486

RECETTES en K€ TTC		
- Cessions	4 148	4 170
- Autres produits		
- TVA	178	183
- Produits de gestion	1	3
- Participation Ville de Besançon	130	130
TOTAL recettes TTC	4 457	4 486

- a approuvé le versement en 2003 de la participation de la Ville, soit 130 K€ TTC.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

30 - Centre d'Affaires La City - ZAC Louise Michel - Bilans révisés et prévisionnels d'aménagement et de construction au 30 juin 2002 - Avenant n° 6 au traité de concession

A l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan de clôture au 31 décembre 2002 de l'immeuble n° 1 de bureaux arrêtant les dépenses et les recettes de l'opération de construction, gestion et vente à 8 880 K€ HT,

- a approuvé le bilan prévisionnel arrêté comme suit au 30 juin 2002 :

DEPENSES K€ HT	Bilan révisé au 30/09/2000	Bilan au 30/06/2002
AMENAGEMENT		
Acquisitions	1 672	1 689
Etudes	669	675
Travaux	1 923	2 013
Maîtrise d'ouvrage SEDD	503	622
Frais sur vente	362	449
Frais financiers	793	810
Frais divers	74	57
Fonds de concours	1 209	1 209
TOTAL AMENAGEMENT	7 205	7 524
PARKING		
Foncier, études	228	263
Travaux	3 522	4 530
Honoraires :		
- maîtrise d'oeuvre	319	-
- conduite d'opération SEDD	188	215
- bureau d'études diverses	137	23
Commercialisation	147	124
Frais financiers	381	377
TOTAL PARKING	4 922	5 532
IMMEUBLE 1		
Foncier	856	856
Travaux	5 458	6 015
Honoraires	840	279
Commercialisation	387	388
Frais financiers	634	634
Charges locatives	656	639
Fonds de concours	73	69
TOTAL IMMEUBLE 1	8 904	8 880
IMMEUBLE 5		
Charges foncières	242	232
Etudes	9	19
Travaux - Honoraires	6 329	6
Rémunération SEDD	322	539
Commercialisation	456	334
Frais financiers	551	579
Frais divers	38	386
Achat des locaux immeuble 4	0	38
		0
TOTAL IMMEUBLE 5	7 947	8 127
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	28 978	30 063

RECETTES K€ HT	Bilan révisé au 30/09/2000	Bilan au 30/06/2002
AMENAGEMENT		
Cessions	3 933	3 932
Produits de cession, TVA	374	450
Participation Ville	2 898	3 142
TOTAL AMENAGEMENT	7 205	7 524
PARKING		
Cessions des places	3 009	3 382
Quote-part pour fondations	381	148
Participation Ville	1 532	2 002
TOTAL PARKING	4 922	5 532
IMMEUBLE 1		
Cession aux tiers	4 091	7 017
Cession à la SAIEMB/Promotion	2 927	-
Fonds de concours	229	229
Participation Ville	530	502
Produits divers	224	224
Produits locatifs	903	908
TOTAL IMMEUBLE 1	8 904	8 880
IMMEUBLE 5		
Cession aux tiers	7 409	7 543
Participation Ville	538	583
Autres produits	0	1
Cession des locaux de l'immeuble 4	0	0
TOTAL IMMEUBLE 5	7 947	8 127
TOTAL GENERAL DES RECETTES	28 978	30 063

- a approuvé le montant prévisionnel total de la participation de la Ville estimé à 6 229 K€ HT (7 450 K€ TTC) dont 3 466 K€ HT - (4 146 € TTC) ont déjà été versés, ainsi que l'échéancier du versement décrit ci-dessus,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 6 au traité de concession prorogeant de 2 ans la durée de la concession (soit jusqu'au 31 juillet 2005) et autorisant la SEDD à engager à frais avancés dans le cadre de la concession les dépenses nécessaires au suivi et aux travaux de renforcement de l'infrastructure sous l'immeuble 4 (Hôtel ACCOR) jusqu'à l'achèvement de la procédure judiciaire qui déterminera qui en supportera le coût.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

31 - ZAC Val des Grands Bas - Bilan révisé au 30 juin 2002

A la majorité, dix Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan d'aménagement de l'opération arrêté comme suit au 30 juin 2002 :

DEPENSES en £ TTC	Présent bilan au 30 juin 2002	Bilan au 30 novembre 2000	Ecart
- Acquisitions	996 605	831 784	164 822
- Etudes	678 792	718 659	-39 867
- Travaux	9 732 212	11 437 795	-1 705 583
- Frais			
- Financiers	727 551	714 937	12 614
- Société	679 657	683 158	-3 501
- sur vente	750 657	717 867	32 790
- TVA complément réglé	631 264	587 483	43 781
- Divers	22 867	22 867	0
TOTAL Dépenses TTC	14 219 605	15 714 551	-1 494 946

RECETTES en £ TTC	Présent bilan au 30 juin 2002	Bilan au 30 novembre 2000	Ecart
<i>Provenant des tiers</i>			
- Subventions	0	0	0
- Participations	0	0	0
- Cessions	10 184 572	9 530 959	653 613
- Autres produits dont TVA remboursée	19 935	18 241	1 694
<i>Provenant du concédant</i>			
- Participation à l'équilibre du bilan			
- Etudes et prestations	410 641	91 424	319 217
- Voirie : traitement limites privatives	0	2 211 651	-2 211 651
- Vente d'ouvrages			
- Eaux	942 299	894 871	47 428
- Assainissement	2 662 158	2 967 405	-305 247
- Cessions	0	0	0
TOTAL Recettes TTC	14 219 605	15 714 551	-1 494 946

- a approuvé l'engagement de la Ville à hauteur de 4 015 K€ TTC conformément à l'échéancier suivant :

en euros TTC	Rachat d'ouvrages			
	Etudes et prestations	Eau	Assainissement	
Encaissé au 31/12/01	91 424	0	0	
2002	0	0	0	
2003	0	106 495	223 288	
2004	0	95 958	208 793	
Ultérieur	319 217	739 845	2 230 077	
TOTAL	410 641	942 299	2 662 158	4 015 098

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

32 - ZAC de Planoise - Bilan révisé au 31 décembre 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan d'aménagement de la ZAC arrêté comme suit au 31 décembre 2001 :

DEPENSES K€ TTC	Bilan approuvé au 31.12.2000	Présent bilan au 31.12.2001
ACQUISITIONS	1 056	1 050
ETUDES		
* Etudes au tiers	154	154
* Etudes Société	1 162	1 138
* Etudes Générales	1 233	1 239
TOTAL ETUDES	2 549	2 531
TRAVAUX		
* Aménagement des sols	424	424
* Travaux secondaires	10 831	10 831
* Travaux tertiaires	10 760	10 789
* Travaux ouvrages participation	26	26
* Travaux chauffage urbain	8 273	8 344
* Travaux superstructures	3 777	3 777
TOTAL TRAVAUX	34 091	34 191
FRAIS		
* Frais financiers	5 990	5 928
* Frais société	1 651	1 675
* Frais sur ventes :		
. rémunération	551	592
. Autres frais/Vente	642	615

* Charges de gestion et divers	589	593
* T.V.A. complément réglé	3 109	3 186
* Fonds de concours	1 262	1 262
TOTAL FRAIS	13 794	13 851
TOTAL DEPENSES K€ TTC	51 490	51 623

RECETTES K€ TTC	Bilan au 31/12/2000	Présent Bilan au 30/12/2001
PARTICIPATION TIERS	14	14
CESSIONS		
* Terrains	17 725	17 732
* Superstructures	5	5
* Raccordement chauffage	6 049	6 151
* Autres versements	213	213
TOTAL CESSIONS	23 992	24 101
AUTRES PRODUITS		
* Fonds de concours	509	509
* Produits de gestion	340	339
* T.V.A. remboursée	2 009	2 024
TOTAL AUTRES PRODUITS	2 858	2 872
FINANCEMENT VILLE		
* Participation d'équilibre	22 590	22 590
* Versements sur terrains	1 661	1 661
* Vente d'ouvrages		
. Eau	293	187
. Assainissement	82	198
TOTAL FINANCEMENT VILLE	24 626	24 636
TOTAL RECETTES K€ TTC	51 490	51 623

- a approuvé l'engagement de la Ville à hauteur de 24 636 K€ TTC conformément à l'échéancier suivant :

	Participation	Acquisitions de terrain	Achat d'Ouvrages		
			Eau	Assainissement	
Encaissé au 31/12/2000	21 024	1 661	0	0	
2001	320	0	38	149	
2002	320	0	74	9	
2003	320	0	66	40	
Ulérieur	606	0	9	0	
TOTAL	22 590	1 661	187	198	24 636

33 - Opération Marché Beaux-Arts - Bilan révisé au 31 décembre 2001 - Avenant n° 2
à la convention de concession avec la SEDD

A l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan de l'opération arrêté comme suit au 31 décembre 2001 :

DEPENSES	Dernier bilan au 30-09-2000 (K€ TTC)	Bilan révisé au 31-12-2001 (K€ TTC)
Dépenses d'aménagement		
- Terrains et bâtiments acquis	2 840,28	2 823,19
- Etudes aux tiers	432,65	415,10
- Travaux :		
* Aménagement des sols	242,24	229,31
* Structure provisoire	375,63	433,00
* Honoraires maîtrise d'ouvrage	955,86	1 018,15
* Actions de communication / frais annexes	228,83	212,86
* Charges de gestion et divers	87,20	57,85
* Frais financiers	45,73	45,73
Total dépenses d'aménagement	5 208,42	5 241,21
Dépenses de construction		
<u>ETUDES</u>		
- Conduite d'opération	551,71	574,74
- Etudes aux tiers	2 002,72	2 051,06
	2 554,43	2 625,80
<u>TRAVAUX</u>		
- Aménagement de sols et clos-couvert	9 388,27	10 115,05
- Aménagements intérieurs marché	820,48	639,08
	10 208,75	10 754,13
<u>FRAIS</u>		
- Frais financiers	121,96	282,95
- Frais sur vente	205,65	206,25
- Charges de gestion et divers	340,57	468,52
	668,18	957,71
Total dépenses de construction	13 431,36	14 337,65
Dépenses pour imprévus	101,23	175,17
TVA complémentaire réglée	995,40	993,36
TOTAL GENERAL DEPENSES	19 736,05	20 747,39

RECETTES	Dernier bilan au 30-09-2000 (K€ TTC)	Bilan révisé au 31-12-2001 (K€ TTC)
Cession ouvrages		
- Cinéma	4 410,50	4 421,37
- Brasserie	957,99	668,18
- Equipements Ville de Besançon	11 497,86	11 498,03
Total cession ouvrages	16 866,35	16 587,58
Autres produits		
- Participations Ville de Besançon	2 814,06	3 847,34
- Autres recettes	55,65	312,47
Total autres produits	2 869,70	4 159,81
TOTAL GENERAL RECETTES	19 736,05	20 747,39

- a approuvé le compte rendu annuel concernant cette opération

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au traité de concession avec la SEDD

- a approuvé l'échéancier de participation de la Ville et des avances de trésorerie établi comme suit :

	Payé fin 2001	2002	2003	2004
Acquisition	11 498,03			
Participation	2 170,42	479,76	609,63	587,54
Avances de trésorerie	426,78	539,67	- 609,63	- 356,82

34 - Opération Pasteur - Bilan des études préalables et pré-opérationnelles - Avenant n° 2 au contrat de concession - Information sur le pré-bilan financier révisé au 31 décembre 2001

A la majorité, neuf Conseillers ayant voté contre et quatorze s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan des études préalables et pré-opérationnelles établi comme suit au 31 décembre 2001 :

DEPENSES (K€ HT) de 1999 à juin 2003

	Réalisé au 31-12-2001	2002	2003	Total	Bilan au 15-01-2001
Acquisitions	5 326	2 810	2 339	10 475	10 887
Etudes préalables et pré-opérationnelles					
Tiers	575	496	254	1 325	1 611
SEDD	557	246	120	923	754
Travaux et honoraires	156	42	7	205	84
Frais financiers	499	395	216	1 110	1 643
Frais annexes de gestion	502	81	216	799	- 308
Rémunération SEDD				0	
Sur acquisitions	78	94	57	229	259
Etudes techniques		7	3	10	142
Gestion d'opération			30	30	-
Gestion locative	216	32	54	302	257
Commercialisation		3	60	63	-
Imprévus	0	0	76	76	46
TOTAL DEPENSES	7 909	4 206	3 432	15 547	15 375

- a approuvé le compte rendu annuel de l'opération au 30 juin 2002

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de concession permettant à la SEDD de poursuivre et mener à bien sa mission jusqu'à la phase opérationnelle.

Le Conseil Municipal a également pris acte du pré-bilan opérationnel établi comme suit au 31 décembre 2001 :

Dépenses K€ HT

	Bilan au stade protocole mars 2001	Bilan au stade protocole avec bilan de gestion	Bilan révisé au 31-12-2001
Acquisition	13 202	13 199	12 777
Etudes	2 271	2 346	2 526
Travaux et honoraires	6 647	6 846	8 574
Frais annexes	61	765	1 005
Frais financiers	3 140	3 152	2 548
Rémunération société	2 044	1 970	2 040
Provisions pour imprévus	457	457	457
TOTAL DES DEPENSES EN K€ HT	27 822	28 735	29 927
BILAN DE GESTION	913		
TOTAL DES DEPENSES EN K€ HT	28 735	28 735	29 927

Recettes K€ HT

	Bilan stade protocole mars 2001	Total 31-12-2001
Recettes tiers (dont cession de la paroi moulée 3 690 K€)	11 964	17 258
Recette concédant (participation)	15 858	12 669
TOTAL DES RECETTES EN K€ HT	27 822	29 927
BILAN DE GESTION	913	
TOTAL DES RECETTES EN K€ HT	28 735	29 927

35 - Opérations immobilières réalisées en 2001 - Rapport de synthèse

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Tourisme

36 - Schéma de Développement Touristique du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le plan d'actions proposé
- a décidé de proposer ce schéma à la CAGB et de lui soumettre pour avis les actions la concernant

- a décidé de soumettre le schéma aux autres collectivités locales

- a missionné M. le Maire, l'Adjoint et la Conseillère Municipale chargée du Tourisme pour présenter le Schéma aux acteurs économiques et aux autres partenaires institutionnels à l'occasion d'une journée d'information le 7 octobre 2002.

Délégation de service public

37 - Crématorium - Fin du contrat d'affermage - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les dispositions de fin de contrat, et notamment le montant de l'indemnité due par la Ville (123 446,46 £)

- a autorisé M. le Maire à signer une convention de fin de contrat.

38 - Crématorium - Délégation de service public - Procédure de mise en concurrence - Approbation du cahier des charges de consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges de consultation, dont les principales dispositions sont les suivantes :

. mission : gestion et exploitation d'un crématorium mis à disposition par la Ville (établissement en état de marche, aux normes en vigueur) aux frais et risques de l'exploitant

. type de contrat : délégation de service public - affermage

. durée : 6 ans

. un droit d'entrée à hauteur de 177 301,55 £ qui se compose d'une part du montant de l'indemnité versée à l'actuel délégataire et d'autre part du montant non amorti des emprunts souscrits par la Ville pour la construction du crématorium

. redevance fixe de 17 000 £ par an révisable.

Ressources Humaines

39 - Personnel Communal - Modification de la Liste des Emplois Permanents

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre et dix sept s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire à la Liste des Emplois Permanents 3 emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services et de créer un poste d'administrateur chargé d'assurer la liaison entre la Direction Générale et le Cabinet du Maire, poste pouvant être détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services.

40 - Personnel Communal - Médecine du Travail - Recrutement d'un médecin

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir l'emploi de médecin du travail à mi-temps, à défaut d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux, par un agent contractuel (rémunération de l'ordre de 28 000 £ et contrat maximal de 3 ans) et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

Finances - Ressources budgétaires

41 - Comptabilité - Exercice 2002 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

42 - Comptabilité - Exercice 2002 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprises sur le compte des dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

43 - Comptabilité - Exercice 2002 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

44 - Chaufferie de Planoise - Fin de l'assujettissement à la TVA - Convention de transfert de droit à déduction avec la SECIP

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de mettre fin à l'assujettissement à la TVA de la chaufferie de Planoise à compter du 1^{er} octobre 2002 et a autorisé M. le Maire à signer la convention de transfert de droit à déduction avec la SECIP.

45 - Service Communication - Fixation des tarifs - Objets promotionnels

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des objets suivants :

- Stylo (signature musée du Temps)	14 £
- Parapluie (signature Victor Hugo)	25 £

46 - Animations nautiques - Additif aux tarifs de la saison 2002-2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants :

- accueil de classes de la CAGB en natation scolaire : 2,65 £/élève
- leçons individuelles : 10 £/leçon incluant le droit d'entrée à la piscine
- rémunération des maîtres nageurs sauveteurs dans le cadre des leçons de natation :
 - . leçon collective enfant : 2 £ par inscrit et par séance
 - . leçon collective adulte : 3,10 £ par inscrit et par séance
 - . leçon individuelle : 6,80 £ par leçon

47 - Restauration scolaire - Tarification des repas pour l'année scolaire 2002-2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé la tarification suivante à compter du 1^{er} octobre 2002.

Quotients familiaux En Francs	Ressources annuelles 2000 en Francs prises en compte pour inscriptions année scolaire 2002/2003						Prix du repas année scolaire 2001/2002	Prix du repas année scolaire 2002/2003	Variation en Euros	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
QF ≤ 721	30 050	36 050	48 070	54 080	60 090	66 100	1,32 £	1,35 £	+ 0,03	+ 2,27
722 ≤ QF ≤ 1 477	61 550	73 850	98 470	110 780	123 090	135 400	1,84 £	1,88 £	+ 0,04	+ 2,17
1 478 ≤ QF ≤ 1 751	72 960	87 550	116 740	131 330	145 920	160 510	2,36 £	2,41 £	+ 0,05	+ 2,12
1 752 ≤ QF ≤ 2 524	105 170	126 200	168 270	189 300	210 340	231 370	2,87 £	2,93 £	+ 0,06	+ 2,09
2 525 ≤ QF ≤ 2 885	120 210	144 250	192 340	216 380	240 420	264 460	3,35 £	3,42 £	+ 0,07	+ 2,09
QF ≥ 2 886							3,83 £	3,92 £	+ 0,09	+ 2,35
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant la Communauté d'Agglomération							3,96 £	4,05 £	+ 0,09	+ 2,27
- Repas exceptionnel avec ticket							4,08 £	4,20 £	+ 0,12	+ 2,94
- Enfants hors Communauté d'Agglomération - Instituteurs							5,21 £	5,40 £	+ 0,19	+ 3,65
							Hausse moyenne pondérée :			+ 2,29

48 - Fourrière à véhicules municipale - Tarifs complémentaires

A la majorité, quatre Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2002 :

Objet	Tarifs actuels	Propositions
Intervention sauvegarde véhicules - inondations	53,40 £ (350,28 F)	53,40 £ (350,28 F)
Intervention sauvegarde véhicules - brûlés ou volés	53,40 £ (350,28 F)	86,90 £ (570,03 F)

49 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Location d'une salle au Rotary Club de Besançon - Encaissement de la recette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement de la recette pour la location de cette salle (750 £).

50 - Compétence Economie de la Communauté d'Agglomération du Grand

Besançon - Convention de remboursement à la Ville des avances consenties dans le cadre de l'aménagement de TEMIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Mme FELLMANN à signer la convention tripartite à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel et la Ville de Besançon, cette convention prévoyant notamment l'échéancier des paiements effectués par la CAGB au syndicat mixte, celui-ci les reversant à la Ville :

- 2002 : versements fractionnés de 1 524 490 £ aux dates suivantes :
 - . 500 000 £ au 30/09/2002
 - . 500 000 £ au 31/10/2002
 - . 524 490 £ au 30/11/2002.
- en 2003 et 2004, versements de 1 498 710 £ chacun.

Subventions, participations : attribution, encaissement, demandes

51 - Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

- Reversement à la Ville d'un excédent de subvention 2001 - Versement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé dans ce cadre l'encaissement de l'excédent de subvention de 30 119,17 £ et le versement à l'ADDSEA d'une subvention de 7 470 £ pour l'action «Rond Point».

52 - Secteur de la Communication - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes :

- 1 530 £ à Radio Bip pour la sortie d'un double CD

- 1 530 £ à Info Rezo Besançon en soutien à l'organisation d'une rencontre de jeux en réseau.

53 - Sports collectifs de haut niveau - Subventions complémentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes :

Subventions complémentaires pour la saison 2001-2002 :

* BBCD	11 998 £
* BHC	6 314 £
* BRC	13 954 £
* ESB «F»	13 954 £
* ESB «M»	1 029 £
* UFFB	1 498 £

TOTAL	48 747 £

- Besançon Hockey-Club (BHC) : accès au niveau Elite-Super 16 pour la saison 2002/2003 :

- . montant des mensualités porté à 8 575,25 £ à compter d'octobre 2002
- . subvention de rattrapage de 17 111 £.

- Besançon Racing Club «Football» (BRC «Foot»)

- . subvention exceptionnelle de 30 500 £ pour l'accès en CFA 2.

54 - Organisation de la manifestation «La plus grande montre du monde» - Convention avec la Société WM Evénements

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

55 - Eglise de Saint-Claude - Réfection du chauffage - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette réfection d'un montant estimé à 70 000 £, a décidé d'attribuer une participation de 7 000 £ et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

56 - Célébration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo - Spectacle
Boulevard d'Hugo - Subvention complémentaire à l'Association La Grosse Entreprise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre une subvention complémentaire de 15 000 €.

57 - Besançon accueille l'Allemagne - Manifestation organisée du 5 septembre au 4 octobre 2002 - Organisation matérielle et financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la prise en charge des frais engagés par les intervenants extérieurs d'un colloque organisé à cette occasion.

58 - Avenir du Territoire entre Saône et Rhin - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter auprès des différents partenaires les financements pour les projets inscrits dans ce programme.

59 - Contrat d'Initiative Territoriale 2001-2006 - Programmation 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la programmation 2002 du contrat CITE et a autorisé M. le Maire à solliciter les subventions pour les projets retenus :

Projets	Coût prévisionnel	Subvention sollicitée
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION		
AXE 1 - ECONOMIE		
ZAC des Hauts du Chazal	1 248 362 €	228 000 €
Maison des Microtechniques	220 000 €	44 000 €
AXE 3 - DEPLACEMENTS INTERMODAUX		
Pôle d'échanges Micropolis Parking relais	420 000 €	126 000 €
Pôle d'échanges TEMIS	530 500 €	159 000 €
Voie Campus - 1 ^{er} tronçon site propre	240 000 €	72 000 €
AXE 4 - EQUIPEMENTS		
Terrains de tennis couverts de l'Ouest bisontin	527 485 €	207 923 €
	TOTAL	836 923 €
POUR LE COMPTE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HLM		
AXE 5 - RENOUVELLEMENT URBAIN - REVALORISATION DE CENTRES		
Réhabilitation de la cité des Acacias	3 019 000 €	106 000 €
POUR LE COMPTE DE L'AGENCE D'URBANISME		
AXE 6 - INTELLIGENCE TERRITORIALE		
	530 000 €	122 000 €
POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE BESANÇON		
AXE 1 - ECONOMIE		
Acquisition et déconstruction Prés de Vaux	708 150 €	300 000 €
AXE 4 - EQUIPEMENTS		
Groupe scolaire Saint-Claude	4 600 000 €	380 000 €

Projets	Coût prévisionnel	Subvention sollicitée
Maison de Quartier de Velotte	1 220 000 €	100 000 €
Terrain synthétique stade de la Malcombe	770 000 €	152 000 €
AXE 5 - RENOUVELLEMENT URBAIN - REVALORISATION DES CENTRES		
Aménagement place des Tilleuls	828 600 €	152 000 €
Espaces extérieurs Ilot Ile de France - 3 ^{ème} tranche	300 000 €	50 000 €
	TOTAL	1 134 000 €
SOIT AU TOTAL GENERAL POUR 2002		2 198 923 €

Garantie d'emprunt

60 - La City - Immeuble 5 - Financement des opérations d'aménagement - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 6 900 000 € contracté par la Société d'Equipement du Département du Doubs auprès de DEXIA-Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

Actions foncières

61 - Acquisition à l'Office Public d'HLM du Département du Doubs - Habitat 25 de deux maisons rue Brulard à Besançon

Adopté à l'unanimité.

Montant total : 161 600 €.

62 - Aliénation d'un terrain communal à la Holding FILOG rue Thomas Edison

Adopté à l'unanimité.

Montant total : 14 868 €, l'aliénation étant accompagnée des conditions suivantes :

- inconstructibilité du terrain cédé
- maintien des servitudes électriques et publiques sur les parcelles.

Divers

63 - Cheminements au droit du passage inférieur Boulevard Blum, rue des Cras - Extension de l'éclairage public

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet d'un montant de 15 131 £ TTC et a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention du SYDED pour ces travaux.

64 - Dérogation au repos dominical - Société DECATHLON

Adopté à la majorité, cinq Conseillers ayant voté contre et trois s'étant abstenus.

La séance est levée à 23 heures 15.

Hôtel de Ville, le 1^{er} octobre 2002
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon le 1er octobre 2002
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN.